

INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE
INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”



Séminaire sur « *Les Modes Alternatifs de Règlement des Différends en Côte d’Ivoire* »

Jeudi 1^{er} décembre 2016 à la salle de Conférences de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Côte d’Ivoire sise à Abidjan-Plateau.

La durée et la rigidité des procédures devant les juridictions étatiques sont de plus en plus décriées pour être inadaptées aux nécessités du monde des affaires.

Les acteurs commerciaux n’ont eu d’autres choix que de mettre en place une alternative à la Justice classique.

Ainsi les litiges commerciaux peuvent trouver une solution autrement que par une décision d’un tribunal issu d’une juridiction étatique. Les parties en conflit dégagent, par le biais d’une tierce personne, un accord ou une décision pour dénouer leur différend.

Plusieurs techniques ont été élaborées à cette fin et regroupées sous le vocable de « Modes alternatifs de règlement des différends ». Il s’agit notamment de la médiation, de la conciliation et de l’arbitrage.

Le recours à ces mécanismes est devenu une nécessité du fait notamment de l’accumulation des affaires contentieuses devant les différentes juridictions et le retard dans le règlement des dossiers.

Mais il ne suffit pas de faciliter la recherche d’une solution autre que judiciaire, encore faut-il pouvoir ensuite permettre l’exécution de la sentence rendue ou de l’accord trouvé par la médiation ou la conciliation.

L’aboutissement de ce processus est toutefois tributaire de l’adhésion de l’ensemble des acteurs du monde économique et de leur prise de conscience quant à l’importance des moyens alternatifs de résolution des litiges.

Il dépend également et surtout, du degré de disposition des parties en conflit à recourir à ces modes.

Objectifs

- ✚ Vulgariser les Modes Alternatifs de Règlement de Différends ;
- ✚ Mettre l'accent sur l'intérêt et l'importance du processus de résolution des conflits en dehors des procédures judiciaires traditionnelles ;
- ✚ Sensibiliser les opérateurs économiques et les professionnels du droit aux avantages des Modes Alternatifs de règlement des Conflits en général et l'arbitrage, la médiation et la conciliation en particulier.
- ✚ Les encourager à y recourir régulièrement dans le cadre des contrats commerciaux.

Public cible

Sont attendus à cette importante session de formation :

- Les Chefs d'entreprises ;
- Les Magistrats ;
- Les Avocats ;
- Les Arbitres ;
- Les Médiateurs ;
- Les Experts-comptables et comptables agréés ;
- Les Comptables d'entreprises ;
- Les Responsables juridiques des entreprises ;
- Les Notaires ;
- Les Chargés de recouvrement ;
- Les Juristes d'affaires ;
- Les Conseils juridiques et consultants ;
- Les Enseignants ;

Et Toutes les personnes intéressées par les M.A.R.D.

Intervenants

Ce séminaire sera animé par des spécialistes des Modes alternatifs de règlement de Différends



Prof. Jacqueline LOHOUES-OBLE,
Ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
de Côte d'Ivoire



Bâtonnier Joachim BILE-AKA,
Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire



Me Michel TCHIKAYA,
Directeur du CERFOPMAN-UCAO



Me François ABONDIO,
Secrétaire Général de la CACI



Me Narcisse AKA,
Secrétaire Général du Centre
d'Arbitrage de la CCJA-OHADA



Me Karim FADIKA,
Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire



Me Yannick DAUGAUX-KOUASSI,
Notaire, Délégué de la Chambre Professionnelle
de la Médiation et de la Négociation (CPMN) en
Côte d'Ivoire



Bâtonnier Claude MENTENON, Avocat au
Barreau de Côte d'Ivoire



Me Lynda DADIE-SANGARET,
Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire
Présidente du Comité Technique de la CACI

Institut de droit communautaire

Institute of Community Law

Durée et coût de la formation

Le séminaire se déroulera sur une journée à la **salle de Conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire** sise à **Abidjan-Plateau (Côte d'Ivoire)**.

Les frais d'inscription audit séminaire sont de **cinquante mille (50.000) FCFA TTC**.

Programme de la matinée

08h30-09h00

Accueil et installation des participants

09h00-09h30 : Allocutions

- ✚ Président de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique)
- ✚ Me **ABBE YAO**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire
- ✚ Me **KONE Mahoua**, Présidente de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
- ✚ Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (à confirmer)
- ✚ Mr Stephen **KARANGIZI**, Directeur de African Legal Support Facility
- ✚ Pr Jacqueline **LOHOUES-OBLE** (Coordonnateur scientifique du séminaire)

09h30-09h50 : Pause-café

09h50-10h05 : Le règlement amiable préalable à la saisine du Tribunal de Commerce en Côte d'Ivoire (loi N° 2016-11 du 11 janvier 2016)

Bâtonnier Joachim BILE-AKA, Avocat

10h05-10h20 : Le cadre législatif de la médiation en Côte d'Ivoire

Me Karim FADIKA, Avocat

10h20-10h50 : Débats

10h50-11h 05 : La médiation institutionnelle : l'exemple de la CACI

Me François ABONDIO, Secrétaire Général de la CACI

11h05-11h20 : La formation au métier de Médiateur

Me Michel TCHIKAYA, Directeur du CERFOPMAN-UCAO

11h20-12h : Regards croisés sur le Médiateur

Me Yannick DAUGAUX-KOUASSI, Notaire, Délégué de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (à confirmer)

Me Jean Claude SOMBO YAPI, Président de l'Association des Médiateurs de Côte d'Ivoire

Me Viviane SOMBO-KOUAO, Présidente du Conseil des Avocats Médiateurs

Mme Aimée ZEBEYOUS, Groupement des Magistrats pour la Médiation

12h-12h30 : Débats

Programme de l'après-midi

12h30-14h00 : Pause-déjeuner (libre)

14h00-14h20 : L'arbitrage Ad hoc

Me Narcisse AKA, Secrétaire Général de la CCJA-OHADA

14h20-14h40 : L'Arbitrage CACI

Me Lynda DADIE-SANGARET, Avocate, Présidente du Comité Technique de la CACI

14h40-15h10 : Débats

15h10-15h30 : L'Arbitrage CIRDI

Me Amanda DAKOURE Conseillère Juridique à African Legal Support Facility (ALSF)

15h30-15h50 : L'Arbitrage CCJA-OHADA

Me Narcisse AKA, Secrétaire Général de la CCJA-OHADA

15h50-16h20 : Débats

16h20-16h35 : l'intervention du juge étatique en matière d'arbitrage

Bâtonnier Claude MENTENON, Avocat

16h35-17h : Débats

17h-17h 30 : Synthèse et clôture des travaux

Renseignements et inscriptions

Secrétariat de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique), à son siège sis à Abidjan Cocody les II Plateaux Boulevard Latrille, derrière la station Oil Lybia,

Immeuble SICOGI (DABDAB), 2^e étage appartement 770;

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25/ 05 50 48 57/ 57 66 04 24

E-mail: contact@idc-afrique.org;

Site Web: www.idc-afrique.org



Chambre de Commerce et
d'Industrie de Côte d'Ivoire



ORDRE DES AVOCATS
Barreau de Côte d'Ivoire



**Bilé-Aka, Brizoua-Bi
& Associés**

f . d . k . a

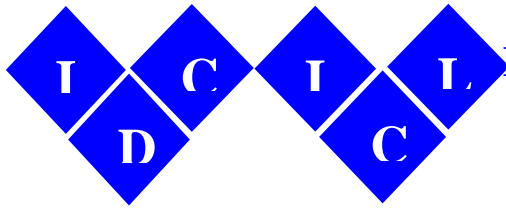
Association
d'avocats



ALSF
African Legal Support Facility
Facilité africaine de soutien juridique



FUAFA
FACULTÉS UNIVERSITAIRES
PRIVÉES D'ABIDJAN



INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE
INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”

Séminaire sur «Les Modes Alternatifs de Règlement des Différends en Côte d’Ivoire»

Jeudi 1^{er} décembre 2016 à la salle de Conférence de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Côte d’Ivoire sis à Abidjan-Plateau (Côte d’Ivoire).

FORMULAIRE D’INSCRIPTION

A remplir et retourner par courriel à contact@idc-afrique.org au plus tard le **lundi 28 novembre 2016** à 18 heures

Noms.....

Prénoms :

Entreprise :

Représentée par :

Adresse (localisation) :

E-mail.....Tél :

Frais de participation : 50.000 (Cinquante mille) FCFA TTC/personne

Nombre de participants :.....soit total en lettre.....

Mode de paiement : Espèces Chèque Virement bancaire

Institut de droit communautaire

N° Compte: AFRILAND FIRST BANK: 001901900101

Nom: IDC

Code banque : CI 106

Code Guichet : 01001

RIB : 80

IBAN : CI106 01001 001901900101-80

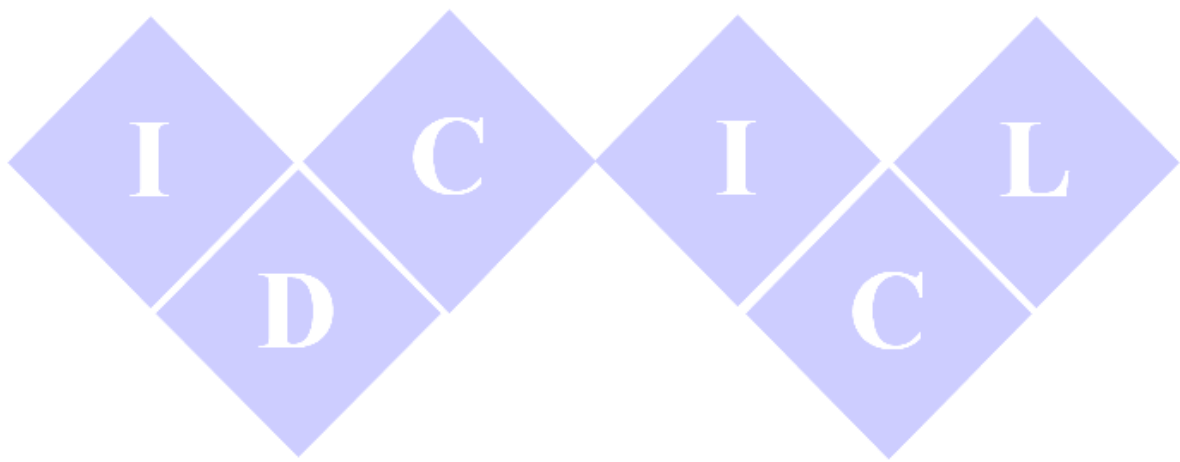
Code SWIFT: OMFNCIAB

Institute of Community Law

***N.B :** Toute demande d’annulation d’une inscription à l’initiative du responsable de ladite inscription, doit être notifiée par écrit à l’IDC et lui parvenir au moins cinq (5) jours avant le début du séminaire. Pour toute annulation intervenue moins de cinq (5) jours avant le séminaire ou en cas d’absence du participant inscrit, IDC facturera à celui-ci 100% du coût de la formation.*

Signature et cachet de l’entreprise

A.....le,...../...../...



Institut de droit communautaire
Institute of Community Law